

Grille des salaires minima 2023 - Annexe I CCT

	Salaire horaire	Salaire mensuel
	Salaire de base, sans 13ème et sans supplément vacances et jours fériés	Pour 42.25 heures hebdomadaires (2197 heures annuelles)
1. Chef d'équipe		
a) 1 ^{ère} année de pratique	30.05 CHF	5'500 CHF
b) 2 ^{ème} année de pratique	30.50 CHF	5'580 CHF
c) après 2 ans de pratique	31.15 CHF	5'695 CHF
2. Jardinier avec CFC ou diplôme équivalent		
a) 1 ^{ère} année de pratique après l'apprentissage	26.40 CHF	4'830 CHF
b) 2 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	27.95 CHF	5'110 CHF
c) 3 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	29.00 CHF	5'300 CHF
d) 4 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	29.20 CHF	5'345 CHF
3. Jardinier avec AFP		
a) 1 ^{ère} année de pratique après l'apprentissage	25.75 CHF	4'710 CHF
b) 2 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	26.30 CHF	4'805 CHF
c) 3 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	27.00 CHF	4'940 CHF
d) 4 ^{ème} année de pratique après l'apprentissage	27.80 CHF	5'080 CHF
4. Aide-jardinier		
a) 1 ^{ère} année de pratique	25.30 CHF	4'625 CHF
b) Dès le 4 ^{ème} mois	25.55 CHF	4'670 CHF
c) 2 ^{ème} année de pratique	25.90 CHF	4'735 CHF
d) 3 ^{ème} année de pratique	26.20 CHF	4'790 CHF
e) 4 ^{ème} année de pratique	26.90 CHF	4'925 CHF
5. Catégories professionnelles spécifiques (pour autant qu'il s'agisse de l'activité prépondérante)		
Chauffeur poids lourd	31.30 CHF	5'730 CHF
Machiniste avec permis petites machines	30.55 CHF	5'590 CHF
Paysagiste avec CFC de maçon	32.50 CHF	5'940 CHF
6. Apprentis CFC		
1 ^{ère} année		1'380 CHF
2 ^{ème} année		1'705 CHF
3 ^{ème} année		2'060 CHF